



La Rochette le 7 juin 2023

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que l'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) du club **VOLLEY-BALL LA ROCHETTE** se tiendra le **Vendredi 30 juin 2023 à 19h00** en salle **du Mille Clubs, Impasse des Pincevents - 77000 LA ROCHETTE**

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir assister à cette AGO, dont vous trouverez ci-dessous l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

- Vérification du quorum et des pouvoirs
- Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 09/09/2022
- Rapport moral
- Rapport financier
- Rapport des vérificateurs aux comptes
- Adoption du montant des cotisations 2023/2024
- Présentation du budget prévisionnel 2023/2024
- Bilan sportif
- Election au Comité Directeur.
- Nomination du Président
- Questions diverses

Les candidatures au Comité Directeur ainsi que les questions que vous souhaitez voir inscrites à l'ordre du jour doivent être soumises par écrit au Président, au plus tard le lundi 26 juin 2023 :

Serge BOUJU, Volley-Ball La Rochette, impasse des Pincevents 77000 LA ROCHETTE
Téléphone : 06 23 67 51 00 – e-mail : serge.bouju@gmail.com

Vous avez la possibilité de vous faire représenter par pouvoir (en pièce jointe de cette convocation) par, obligatoirement, un adhérent du club de la saison 22/23. Ce pouvoir sera à remettre à l'émargement de cette AGO.

Le PV de l'Assemblée Générale Ordinaire 2021/2022 du 09/09/2022 est disponible au secrétariat du club ou sur demande par mail.

L'assemblée générale sera suivie du traditionnel pot de l'amitié.

Je vous prie d'agréer l'expression de mes salutations sportives.

Serge BOUJU
Président du Volley-Ball La Rochette



POUVOIR

Assemblée générale Ordinaire (AGO)2022/2023

du club : Volley Ball La Rochette du 30 juin 2023

Je soussigné (e) :

Adhèrent (e) du club VB la Rochette - saison 22/23 ;

donne pouvoir à Mr/Mme

pour participer à l'AGO et le/la mandate pour prendre part, en mon nom, aux délibérations et votes sur les points de l'ordre du jour .

Nom/Prénom/Signature

Pouvoir à transmettre en séance ou à envoyer en mail au Secrétaire Général.